

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO remplacé par sa suppléante Françoise MARTINEZ, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELA, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Guy AUBERT, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUÉ, Bernard BORDIGNON remplacé par sa suppléante Monique DARMAGNAC, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Thierry COLAS, Nicolas DARCANGE, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRÉ remplacé par son suppléant David ALBINET, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE remplacé par sa suppléante Anne BIÉMOURET, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Jacques MORLAN, Benoît OMNES, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE remplacé par sa suppléante Ghislaine DEYRIES, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS : Francis DUPOUY, Etienne BARRÈRE, Patrick DUBOS, Nicolas MÉLIET,

ABSENTS : Marie-Laure BEZIN, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Joël DUBOUCH, Jean-Marie GILLOT, Wilfried LUSSAGNET, Pierre MOREL, Carine SAMPIÉTRO,

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Nicolas DARCANGE.

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION D'UN ILOT URBAIN A VOCATION D'EQUIPEMENT COMMERCIAL, TERTIAIRE, ET D'ESPACE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle l'acquisition de la fiche commerciale de l'ex-Champion à Condom et la volonté du Conseil Communautaire de restructurer cet ilot urbain pour en faire un espace public et une zone commerciale et tertiaire.

Monsieur le Président expose qu'il convient que cette opération soit exemplaire, sur les plans de l'intégration, du respect des principes du développement durable, des matériaux utilisés, de l'efficacité énergétique, et des consommations de fluides du ou des bâtiments,...

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire, pour le bon déroulement de l'opération, de s'entourer de professionnels par le biais d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. A cet effet, un marché en procédure adaptée sera conclu.

D'après le cahier des charges ci-annexé, le prestataire devra :

- **En tranche ferme :** analyser la faisabilité architecturale, urbaine et environnementale du projet, définir le pré-programme et le programme (fonctionnel, technique et environnemental),
- **Si la tranche conditionnelle 1 est affermée :** assister le Maître d'Ouvrage pour la consultation pour le choix du Maître d'œuvre (écriture du concours et assistance pour son organisation),
- **Si la tranche conditionnelle 2 est affermée :** assurer le suivi du projet jusqu'à la passation des marchés de travaux avec les entreprises,
- **Si la tranche conditionnelle 3 est affermée :** poursuivre l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage durant les travaux jusqu'à la réception des travaux,

- **Si la tranche conditionnelle 4 est affermie** : poursuivre l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du fonctionnement du ou des bâtiments et la réalisation d'un bilan.

Je vous prie de bien vouloir :

DECIDER du principe de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

APPROUVER le cahier des charges ci-annexé ;

L'AUTORISER à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et à attribuer le marché.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE du principe de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

APPROUVE le cahier des charges ci-annexé,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et à attribuer le marché.

Pour extrait conforme le 28 mars 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE